

I. N. A. O.	
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS LAITIÈRES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES	
Séance du 23 Février 2017	
<i>Résumé des décisions prises</i>	
2017- CN100	DATE : 23/02/2017

ETAIENT PRESENTS :

Président du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières :

Monsieur Patrice CHASSARD.

Commissaire du Gouvernement :

Mme Karine SERREC.

Professionnels :

Mmes. LAURENT Anne, PIDOU CLAUZEL Florence, ROCHE Audrey.

MM. BOCHET Yvon, BOREL Yves, CAILLAUD Rémi, CARCAILLON Michel,
CHAMBON Dominique, CHAMPON Emmanuel, CHESSEL Emmanuel, CHEVALIER Eric,
CUSSAC Nicolas, DEPARIS Charles, ENEE Patrick, FESQUET Richard,
FOREST Pierre-Emmanuel, FRA Lionel, FRAIN Yannick, GAUTHIER Claude,
GLANDIERES Robert, LACOSTE Michel, LAMBERSEND Gilles, LASSALLE Julien,
MERCIER Patrick, MOYERSOEN Christian, NASLES Olivier, OCAFRAIN Michel,
SAINT-JEAN Pierre, TEULADE Christian, TRONC Didier, VERMOT-DESROCHES Claude,
VERNEAU Dominique.

Personnalités Qualifiées :

Mme BROUEILH Marie-Lise.

MM. BOUFFLERD Philippe, CASABIANCA François, HERAULT Frédéric, SENTENAC Francis,
VERGNE Stéphane.

Représentants de l'administration :

- Représentants de la directrice générale de la performance économique et
environnementale des entreprises :

Mmes Nathalie DEGERY, Valérie PIEPRZOWNIK, Alexandra MARIE.

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Professionnels :

Mmes BESSE Françoise, MARFISI Sandrine.

MM. DONGE Luc, HAXAIRE Florent, HUGUES Jean-Benoît, JACOB Hubert, ROULLEAU Patrick, VALAIS Albéric.

Personnalités Qualifiées :

MM. NALET Michel, ROBERT Bernard.

ETAIENT ABSENT(e) :

Mme PACE-MEILHAC Agnès

Assistaient également :

Agents INAO :

Mmes. Marie-Lise MOLINIER, Cécile FUGAZZA, Christelle MARZIN, Alexandra OGNOV, Diane SICURANI.

MM. Jean-Luc DAIRIEN, Gilles FLUTET, Samuel POISSON.

* *
*

Accueil du président M. Jean-Louis Piton

Le Président Jean-Louis Piton souhaite la bienvenue aux membres du comité national. Il se présente et rappelle ses différents mandats au sein de l'INAO, et sa nomination récente en tant que président du conseil permanent de l'INAO. Il met en avant la richesse des commissions d'enquête qui sont selon lui des « pépites » dans le travail à l'INAO.

Il souligne que les échanges sur le contenu des cahiers des charges traduisent souvent des visions économiques ; les désaccords et discussions qui peuvent apparaître révèlent souvent l'absence de vision partagée. Tant que celle-ci n'est pas effective, des discussions ont lieu sur le contenu du cahier des charges, parfois même sur des points de détail.

Le Président rappelle qu'en tant que membre du conseil permanent sous la précédente mandature, il a assuré la présidence de la commission économie : ce travail a été l'occasion de mettre en avant les points communs et les différences entre les différents signes de qualité mais qu'il a pu noter qu'il y avait beaucoup de points de convergence.

Pour que les signes d'origine et de qualité fonctionnent et réussissent, il insiste sur l'importance d'une gouvernance harmonieuse et la nécessaire existence d'une répartition équilibrée de la valeur ajoutée entre opérateurs. La construction de valeur peut alors être conséquente.

Il fait part de sa conviction que les signes d'origine et de qualité ne sont pas des outils du passé mais des outils modernes, au service des consommateurs et que cette tendance est même mondialisée.

Hors secteur viticole, la part de marché des signes de qualité est minoritaire, il reste donc une forte capacité de croissance.

Le Président Piton relève que lorsqu'un produit porte un signe d'origine et de qualité, ce n'est pas seulement le produit qui est vendu, mais également la valeur immatérielle qui lui est associée, puisqu'il s'agit de la part de rêve que l'on fait partager aux consommateurs. Il faut capitaliser sur ces aspects.

Etre membre du comité national est une chance et il rappelle que l'originalité de l'INAO, c'est la possibilité pour les comités d'écrire le droit. Les comités nationaux créent en effet du droit ; le pouvoir de proposition des comités est une responsabilité importante, car ce droit confère beaucoup de devoirs.

Chacun a été nommé pour ses compétences, qualités, expertises, au service du collectif. C'est pour cela que les membres sont désignés *intuitu personae*, et qu'ils ne sont pas là pour défendre une région ou une filière, mais pour défendre un collectif, au service du développement des signes de qualité et d'origine.

Les réflexions collectives sont incontournables ainsi que les débats au sein des comités. La différenciation des produits est indispensable pour bâtir la valeur ajoutée.

En tant que Président du conseil permanent, il précise que les mois à venir seront notamment consacrés aux échanges sur la définition du prochain contrat d'objectifs et de performance.

Il lui semble important d'axer des réflexions sur les moyens mis sur l'international pour exporter le concept dans les pays dans lesquels les produits sont commercialisés, sur les échanges avec le MAAF afin de mettre en place une présence de l'INAO à Bruxelles de manière à être présent le plus en amont possible des décisions et de l'élaboration des réglementations.

Le travail sur la performance économique des filières doit également se poursuivre, des outils doivent être fournis aux comités et aux commissions d'enquête.

Le Président Piton conclut son intervention par l'importance des échanges et du partage de connaissance entre filières sous signes de qualité et d'origine, qui permet de prendre les bonnes idées dans chacune des filières au bénéfice de l'enrichissement de toutes.

Accueil du président M. Patrice Chassard

Monsieur Chassard accueille les membres du comité. Il commence par remercier son prédécesseur, Jean-Charles Arnaud, dont il salue l'engagement et l'implication sur la défense du concept et des fondamentaux.

Le Président félicite les membres qui ont été désignés, il met en exergue le rôle fondamental qu'ils ont et l'importance des AOP, fondées sur un triptyque territoire/produit/hommes.

Celui-ci repose sur deux piliers majeurs :

- le premier lié à la **protection du nom** par les pouvoirs publics ; en contrepartie, la spécificité du produit doit être démontrée au travers du **cahier des charges** ;
- le second concerne l'économie : il souligne que si les membres sont présents ce jour, cela est notamment parce que les produits sous signe officiel d'origine et de qualité permettent aux territoires de vivre ; cette dimension s'inscrit pleinement dans la continuité des travaux initiés par Jean-Louis Piton au sein de la commission nationale économie.

Le président Chassard rappelle que les membres du comité sont chargés de porter cette politique, avec les administrations de tutelle.

Monsieur Chassard souligne le contexte très changeant, et cela très rapidement, marqué par :

- de nouvelles demandes sociétales fortes : bien-être animal, réduction d'antibiotiques, contraintes environnementales, biodiversité...
- de nouvelles techniques de communication : information sur les produits, réseaux sociaux... qui impliquent une nécessité de transparence.

Le marketing de l'imaginaire est en train de devenir un marketing de la sincérité ; dans ce contexte, qui mieux que les signes de qualité et d'origine sont placés pour y répondre ?

Pour cela, le président Chassard souhaite engager des débats de fond au sein de ce comité : pour assurer la défense du concept d'AOP et le maintien de la cohérence des différences entre AOP et IGP, pour mieux anticiper les évolutions à venir et être plus réactifs sur les modifications de cahiers des charges, pour anticiper les demandes des consommateurs et être plus transparents.

Il estime que ces sujets doivent être largement débattus en commission permanente puis en comité national, afin de mieux anticiper l'évolution des signes. Ce sera l'objet des prochaines réunions de la commission permanente.

Enfin, il souligne la nécessité de construire une approche cohérente interfilière entre d'une part, les filières laitières très structurées, notamment au travers du CNAOL, et d'autre part, les autres filières sous AOP moins organisées. Cette réflexion gagnerait à être mieux formalisée, afin que les échanges autour des valeurs des AOP soient mieux débattus de manière transversale.

Intervention de Karine Serrec, Commissaire du Gouvernement :

La Commissaire du Gouvernement rappelle le rôle du commissaire du gouvernement au comité national :

- Veiller à la légalité des décisions ;
- s'assurer de la prise en compte des orientations stratégiques de l'Etat ;
- S'assurer que l'établissement dispose de moyens cohérents par rapport aux objectifs fixés.

Le Commissaire du gouvernement représente l'Etat et donc tous les ministères, il peut intervenir pour éclairer les débats mais ne prend pas part aux votes.

Cette année, le contrat d'objectifs et de performances va être renouvelé pour la période 2018-2021. Il s'agit d'un moment important pour l'institut et les objectifs qui seront fixés à l'INAO aborderont notamment les questions suivantes :

- L'instruction des nouvelles demandes de reconnaissance ;
- L'accompagnement des modifications de cahiers des charges ;
- Une meilleure connaissance des filières en renforçant l'approche économique ;
- La protection et la promotion des concepts ;
- Le développement de la consommation des produits sous signes d'origine et de qualité, notamment en restauration hors domicile ;
-

la nécessité d'assurer la crédibilité des signes d'origine et de qualité, ce qui suppose une forte supervision des contrôles par l'INAO et des contrôles sur le marché par la DGCCRF afin d'apporter toutes les garanties nécessaires au consommateur. Cela passe aussi par le contenu

des cahiers des charges : des engagements écrits et contrôlables sur les produits sont attendus, afin de garantir leur qualité au sens large, y compris les aspects environnementaux.

Un tour de table des participants est organisé.

Intervention du directeur :

Le Directeur précise que l'INAO est constitué d'environ 260 agents, répartis sur 18 sites dont le cœur de métier est le suivi, le conseil et l'instruction des cahiers des charges, l'accompagnement des ODG (suivi). Les équipes territoriales constituent les premiers interlocuteurs des demandeurs. Ce travail s'appuie sur plusieurs niveaux d'intervention : lors de la pré-instruction, les agents apportent leur expertise et donnent leur avis pour permettre aux demandeurs de déposer une demande. Cette phase, importante, mobilise toutes les compétences internes.

Lors de la phase d'instruction, il s'agit de s'assurer de la conformité aux textes réglementaires (nationaux et européens), d'accompagner les comités nationaux dans la présentation des dossiers jusqu'à la phase d'homologation des cahiers des charges puis d'enregistrement européen.

Les procédures mises en place concilient volonté de rapidité et simplicité et exigence de fiabilité des projets déposés.

La légitimité de la démarche s'apprécie notamment par rapport à l'attente du consommateur et donc à la garantie du respect du cahier des charges. La question du contrôle est donc primordiale. S'il s'agit d'une contrainte pour ceux qui le subissent, c'est ce contrôle qui porte la légitimité du dispositif, confère la crédibilité au système et permet de différencier les signes officiels de qualité des démarches privées.

Les agents de l'INAO constituent un réseau d'expertise mis à disposition des professionnels sur les aspects juridiques et techniques : d'abord juridique (conseil, protection des dénominations, cœur de métier de l'INAO...), technique et économique ensuite (importance de la cohérence économique des démarches), et enfin expertise sur les aspects territoriaux (intrinsèque à la définition des signes d'origine : il faut justifier le lien avec l'aire géographique et donc accompagner les professionnels dans l'expression de ce lien, puisqu'en l'absence de démonstration de ce lien, il n'est pas possible de reconnaître une IG).

Le Directeur de l'INAO conclut son propos en évoquant l'action de l'INAO en termes de protection des signes d'origine et de qualité : protection sur les marchés intérieurs, mais aussi défense des dénominations et des concepts sur la scène internationale (notamment en lien avec le MAAF). Le corollaire de ces actions de protection est constitué des actions de coopération (accueil de délégation, mobilisation d'agents à l'étranger) dans la mesure où le moyen de lutte le plus efficace est de convaincre les opérateurs de ces pays de l'utilité du modèle et du système.

Marie-Lise Molinier et Alexandra Ognov présentent le contenu de la mallette mise à disposition des membres du comité, le mémento et les engagements des membres. Ces derniers sont fondamentaux pour chacun en tant que membre de ce comité mais aussi au titre de chacune des instances de l'Institut auxquelles il sera amené à participer.

2017-101	<p>Désignations des vice-présidents, à la commission permanente (et délégations), au Conseil Permanent, au CAC, aux différentes instances de l'INAO.</p> <p><u>Vices présidents :</u> Le comité a désigné comme vice-présidents MM. Dominique CHAMBON et</p>
----------	--

Christian TEULADE.

Commission permanente :

Le comité a désigné comme membres de la commission permanente :

Patrice CHASSARD ;
Yvon BOCHET ;
François CASABIANCA ;
Dominique CHAMBON ;
Eric CHEVALIER ;
Charles DEPARIS ;
Luc DONGE ;
Richard FESQUET ;
Robert GLANDIERES ;
Michel LACOSTE ;
Michel NALET ;
Olivier NASLES ;
Michel OÇAFRAIN ;
Florence PIDOU-CLAUZEL ;
Bernard ROBERT ;
Christian TEULADE ;
Didier TRONC ;
Albéric VALAIS ;
Claude VERMOT-DESROCHES ;
Dominique VERNEAU.

Délégations à la commission permanente :

Le comité national a donné les délégations suivantes à sa commission permanente.

a) Consolidation de cahier des charges

- approbation des cahiers des charges faisant l'objet d'une consolidation simple. Les dossiers concernés sont les suivants : Roquefort et Salers.
- dans le cadre des demandes de modification instruites avec commission d'enquête, approbation des cahiers des charges finaux pour ces dossiers. L'avis préalable au lancement de la PNO reste de la compétence du comité national¹.

b) Instruction des demandes de reconnaissance ou de modification d'un cahier des charges existant

- examen des demandes :
 - décision de lancement de l'instruction et désignation de la commission d'enquête ;
 - décision de transmission au comité national pour approbation d'une demande de modification d'un cahier des charges nécessitant la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition, sans instruction complémentaire par une commission d'enquête ;
- dans le cas des reconnaissances et des modifications de cahier des

¹ Dossiers concernés : Beurre Charentes-Poitou, Beurre d'Isigny, Bleu du Vercors Sassenage, Brie de Meaux, Brie de Melun, Cantal, Chabichou du Poitou, Crème d'Isigny, Munster.

- charges, décision de lancement de la pré-information ;
- approbation d'une demande de modification de cahier des charges ne nécessitant pas la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition ;
 - décision de refus du lancement de l'instruction.
- nomination des experts et commissions d'experts (autre que délimitation).

c) Organisme de défense et de gestion (ODG)

- avis sur le changement des structures sollicitant ou disposant d'une reconnaissance en ODG pour des cahiers des charges homologués :
 - scission et fusion de structure ;
 - évolution des statuts ou des structures, sauf lorsque le cahier des charges est révisé de manière connexe. Dans ce cas, les évolutions des statuts ou des structures et les modifications concernant le cahier des charges seront examinées conjointement par le comité national.
- avis sur les transferts de reconnaissance en qualité d'organisme de défense et de gestion.

d) Traitement des demandes de renseignements complémentaires de la Commission européenne

- avis sur les réponses aux questions de la Commission européenne quand elles conduisent à une modification du cahier des charges ;
- avis préalable à la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition si cela s'avère nécessaire et examen du bilan de la procédure nationale d'opposition ;
- approbation des modifications apportées aux cahiers des charges suite aux demandes de renseignements de la Commission européenne ;
- examen des situations où le groupement n'a pas répondu dans les délais ;
- décision de retrait d'une demande d'enregistrement.

e) Affaires courantes

- activation ou suspension des commissions d'enquêtes ;
- modification des échéanciers des lettres de mission des commissions d'enquête ;
- remplacement des membres démissionnaires des commissions de consultants, experts et commissions d'enquête ;
- ajout de membres au sein des commissions de consultants, experts et commissions d'enquête ;
- gestion des modifications temporaires de cahier des charges (dérogations) ;
- définitions d'orientation des travaux de commissions d'enquête lorsque celles-ci sont en difficulté et souhaitent soumettre leurs réflexions à la commission permanente ;

- validation des listes relatives à l'identification parcellaire.

Représentants dans les autres instances de l'INAO :

1) Représentants au Conseil permanent :

Le comité est informé que MM. Patrice CHASSARD, Dominique CHAMBON, Albéric VALAIS, Claude VERMOT-DESROCHES et Christian TEULADE ont été proposés pour représenter le comité au sein du conseil permanent.

2) Représentants dans les autres comités nationaux :

Les membres suivants sont proposés pour participer aux autres comités nationaux de l'INAO :

Pour le comité national des appellations d'origine relatives aux vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées : Mme Anne LAURENT ;

Pour le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres : M. Olivier NASLES ;

Pour le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties : M. Emmanuel CHAMPON ;

Pour le comité national de l'agriculture biologique : M. Jean-Benoît HUGUES.

Le Président Piton tient à souligner l'importance de ces participations croisées. Elles sont d'autant plus importantes pour traiter au mieux certains dossiers qui peuvent être conflictuels. Il fait part de son souhait que le lieu de résolution de ces éventuels conflits soit le comité national et non pas la voie judiciaire. En tant que Président du conseil permanent, il souhaite être l'arbitre ultime en cas de conflits.

Désignations au CAC :

Le comité a désigné comme membres du CAC : Mme Marie-Lise BROUEILH et MM. Eric CHEVALIER, Yannick FRAIN et Pierre SAINT-JEAN.

Le comité est informé que le CAC se tiendra le 28 mars (et non pas le 15 mars tel qu'envisagé initialement).

3) Nominations au sein des commissions nationales du conseil permanent

Commission relation des SIQO avec l'environnement :

M. Albéric VALAIS

M. Gilles LAMBERSEND

Commission économie des filières et impact des SIQO :

M. Luc DONGE

M. Nicolas CUSSAC

Commission protection des dénominations et des SIQO :

M. Robert GLANDIERES

M. Jean-Benoît HUGUES

Commission Gestion des territoires et des questions foncières :

	<p>M. Didier TRONC M. Emmanuel CHESSEL</p> <p>Commission scientifique et technique : M. François CASABIANCA M. Florent HAXAIRE</p>
2017-102	<p>Renouvellement des groupes de travail et des commissions d'enquête</p> <p>Cf. tableau joint.</p> <p>Le comité a désigné les personnes suivantes membres du groupe lait cru-STEAC, qui travaille sous couvert de la commission nationale scientifique et technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Patrice Chassard (président du groupe) - M. François Casabianca - M. Dominique Chambon - M. Emmanuel Champon - M. Eric Chevalier - M. Nicolas Cussac - M. Luc Dongé - M. Robert Glandières - M. Florent Haxaire - M. Gilles Lambersend - M. Patrick Mercier - Mme Audrey Roche - M. Dominique Verneau. <p>A ce groupe, sont également associés la DGAL, la DGPE, la DGCCRF, Franceagrimer, le CNIEL, le CNAOL et l'INRA.</p> <p>Le comité a désigné les personnes suivantes membres du groupe ferments lactiques, qui travaille sous couvert de la commission nationale scientifique et technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Luc Dongé (président) - Sébastien Breton (CNAOL) - Marie-Christine Montel (INRA) - Un représentant de la DGCCRF.
2017-1QD1	<p>AOP Comté – demande de modification du cahier des charges – demande de délégation à la commission permanente de l'avis préalable à la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition</p> <p>Eric Chevalier, Claude Vermot-Desroches, Pierre-Emmanuel Forest, et Emmanuel Champon sortent de la salle pendant la présentation, les débats et le vote.</p> <p>Le comité est informé de la demande qui fait suite à l'avis exprimé par la commission permanente lors de sa séance du 26 janvier 2017. Il donne un avis favorable à la délégation à la commission permanente pour l'avis préalable à la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition et le vote du cahier des charges.</p> <p>34 Votants - unanimité</p>

2017-1QD2	Groupe de travail Camembert de Normandie Charles Deparis et Patrick Mercier sortent de la salle. Compte-tenu des différentes démarches engagées pour tenter de sortir de la situation actuelle relative à la coexistence de l'AOP Camembert de Normandie et des camemberts fabriqués en Normandie, le Directeur de l'INAO a pris l'initiative de réunir les acteurs de cette filière. Le président de l'INAO et le directeur souhaitent en conséquence, pour la poursuite de ce travail de concertation et de proposition, pouvoir s'appuyer sur un groupe de travail susceptible d'apporter expériences et avis. Cela pourra également permettre de formaliser des éléments de doctrine capables de faire référence. Les membres suivants sont proposés pour travailler au sein de ce groupe : Yvon Bochet, Michel Oçafrain, Bernard Robert, Christian Teulade et Claude Vermot-Desroches.
2017-1QD3	Au nom du CNAOL, Michel Lacoste intervient pour saluer le travail de Jean-Charles ARNAUD au sein de l'INAO, son engagement personnel, et regretter qu'il ne soit plus membre du comité national.
2017-1QD4	Origin France Michel Lacoste souligne qu'il manque une structure à côté de l'INAO qui rapprocherait les professionnels laitiers et les autres produits. Il considère que l'association Origin, présidé par Claude Vermot-Desroches, pourrait remplir ce rôle, afin de mieux fédérer l'ensemble des professionnels sous AOP, dans une approche transversale et autour d'une vision commune.
2017-1QD5	Prochaines dates du comité et de sa commission permanente en 2017 - Prochains CN pour l'année 2017 : - 29 juin 2017 - 29 novembre 2017 - Prochaines commissions permanentes : - 23 mars 2017 (au lieu du 30 mars 2017) - 04 mai 2017 - 28 juin 2017 - 21 septembre 2017 - 28 novembre 2017

commission	statut mb	nature mission	Date nomination initiale	Composition	renouvelé	échancier
BASTELICACCIA	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	21/02/2013 21/02/2013 21/02/2013	CHAMBON ROBERT DANIEL	renouvellement mais activer à réception des réponses du	à voir lors de l'activation
AOP BEURRE CHARENTES POITOU	président membre membre membre	révision révision révision révision	08/07/2009 08/07/2009 08/07/2009 20/06/2013	LACOSTE BESSE HERAULT CARCAILLON	oui	31/05/2017
AOP BEURRE D'ISIGNY	président membre membre	révision révision révision	08/07/2009 08/07/2009 08/07/2009	CHAMBON CHEVALIER RAVAULT	oui	31/05/2017
AOP CREME D'ISIGNY	président membre membre	révision révision révision	08/07/2009 08/07/2009 08/07/2009	CHAMBON CHEVALIER RAVAULT	oui	31/05/2017
AOP BLEU DU VERCORS- SASSENAGE	président membre membre membre	révision révision révision révision	24/11/2010 24/11/2010 24/11/2010 24/11/2010	CHAMBON ROCHE JACOB ROULLEAU	oui	15/06/2017
BOIS DE CHARTREUSE	président membre membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance reconnaissance	26/03/2009 26/03/2009 26/03/2009 26/03/2009	TRONC HERAULT FRA NASLES	oui	30/09/2017
BOIS DU JURA	président membre membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance reconnaissance	26/03/2009 26/03/2009 26/03/2009 26/03/2009	TRONC HERAULT FRA NASLES	oui	30/09/2017
AOP BRIE DE MEAUX	président membre membre membre	révision révision révision révision	02/04/2010 02/04/2010 02/04/2010 02/04/2010	CASABIANCA FESQUET GLANDIERES VERMOT DESROCHES	oui	30/04/2017
AOP BRIE DE MELUN	président membre membre membre	révision révision révision révision	02/04/2010 02/04/2010 02/04/2010 02/04/2010	CASABIANCA FESQUET GLANDIERES VERMOT DESROCHES	oui	31/07/2017
BROUSSE DU ROVE	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance reconnaissance	03/02/2011 03/02/2011 03/02/2011 03/02/2011	LASSALLE HAXAIRE MARFISI NALET	oui	31/12/2017
AOP CANTAL	président membre membre membre	révision révision révision révision	06/12/2007 06/12/2007 06/12/2007 06/12/2007	VERMOT DESROCHES HUGUES OCAFRAIN DONGE	oui	31/05/2017
AOP CHABICHOU DU POITOU	président membre membre membre	révision révision révision révision	02/04/2010 02/04/2010 02/04/2010 02/04/2010	CHAMBON BOCHET FRAIN CAILLAUD Rémi	oui	30/06/2017
CHATAIGNE DES CEVENNES	président membre membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance reconnaissance	26/03/2009 26/03/2009 26/03/2009 26/03/2009	BROUEILH VERGNE PACE-MEILHAC	oui	31/10/2017
AOP FIGUE DE SOLLIES	président membre membre	révision révision révision	19/02/2015 19/02/2015 19/02/2015	CASABIANCA BOREL LAMBERSEND	oui	31/12/2017
FROMAGE SARTENAIS- CASGIU SARTINESU	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	24/10/2013 24/10/2013 24/10/2013	CHAMBON ROBERT DANIEL	renouvellement mais activer à réception des réponses du	à voir lors de l'activation
HUILE DE NOIX DU PERIGORD	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	25/01/2012 25/01/2012 25/01/2012	NASLES ENEE RAVAULT	oui	31/12/2017
HUILE D'OLIVE DE PROVENCE	président membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	25/01/2012 25/01/2012 25/01/2012	TEULADE GAUTHIER CHAMPON	oui	30/06/2017
HUILE D'OLIVE DU LANGUEDOC	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	26/03/2009 26/03/2009 26/03/2009	HERAULT CUSSAC LAURENT	oui	30/10/2017
HUILE D'OLIVE DU ROUSSILLON	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	07/07/2010 07/07/2010 07/07/2010		non	30/10/2017
AOP MAINE-ANJOU	président membre membre	révision révision révision	29/11/2012 29/11/2012 29/11/2012		non	
AOP MUNSTER	président membre membre membre	révision révision révision révision	02/04/2010 02/04/2010 25/06/2015 02/04/2010	LACOSTE MERCIER VERNEAU RAVAULT	oui	30/04/2017
NAVET DU PARDAILHAN	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	15/06/2012 15/06/2012 15/06/2012	BROUEILH CUSSAC NASLES	oui	30/06/2017
NIOLO DE CORSE / NIOLU DI CORSICA	président membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance	21/02/2013 21/02/2013 21/02/2013	CHAMBON ROBERT DANIEL	renouvellement mais activer à réception des réponses du	à voir lors de l'activation
PERAIL	président membre membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance reconnaissance	24/05/1996 24/05/1996 24/05/1996 24/05/1996	CHAMPON SAINT-JEAN DONGE DEPARIS	oui	15/10/2017
AOP TAUREAU DE CAMARGUE	président membre membre	révision révision révision révision	23/11/2015 23/11/2015 23/11/2015 23/11/2015	VALAIS CHESSEL FOREST BROUEILH	oui	30/09/2017
POULET DU BOURBONNAIS	président membre membre membre	reconnaissance reconnaissance reconnaissance reconnaissance	15/09/2016 15/09/2016 15/09/2016 15/09/2016	TRONC CHEVALIER PIDOU-CLAUZEL HERAULT	oui	30/06/2018

